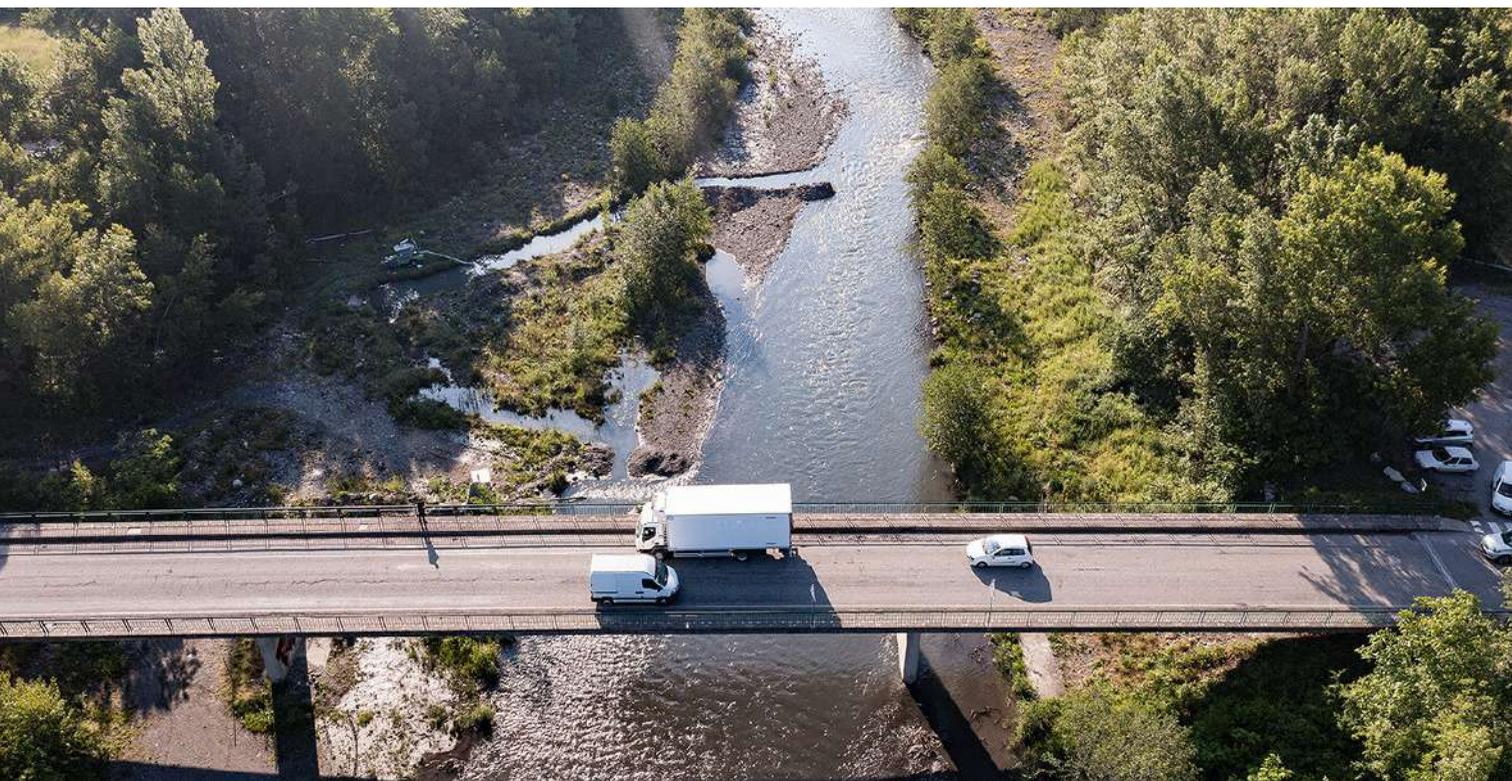




Confédération des
Grossistes de France

LES GROSSISTES

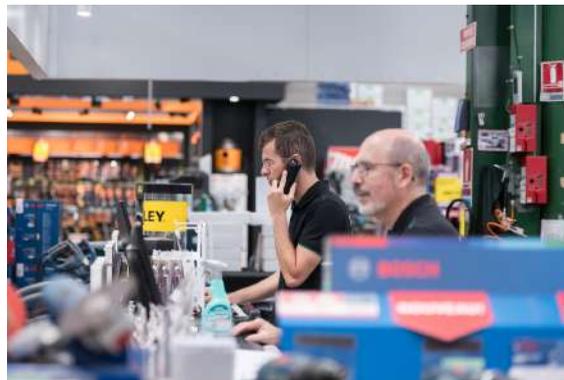
acteurs essentiels de l'économie
et de la vitalité des territoires





« Les entreprises du commerce de gros irriguent toutes les filières de l'économie et tous les territoires. La transition écologique, la transformation numérique et la formation sont des leviers pour construire le commerce de gros de demain. »

Philippe Barbier, président de la Confédération des Grossistes de France



Le commerce de gros acteur de poids de l'économie française



Du fait de son **rôle pivot** dans les filières de l'économie entre un amont constitué de producteurs et d'industriels auprès desquels les entreprises du commerce de gros s'approvisionnent, et un aval composé d'une très large gamme d'acteurs professionnels – les artisans du bâtiment, les garages automobiles, les pharmacies, les commerces de détail, les restaurants, mais également les collectivités et l'État, notamment pour la restauration collective et pour les marchés de travaux publics -, le commerce de gros est un **maillon essentiel dans les échanges économiques**.

Les grossistes n'ont pas de lien immédiat avec le consommateur final et ne sont donc pas toujours visibles ; ils sont néanmoins des acteurs incontournables du quotidien des Français ainsi que de l'attractivité et de la vie des territoires.

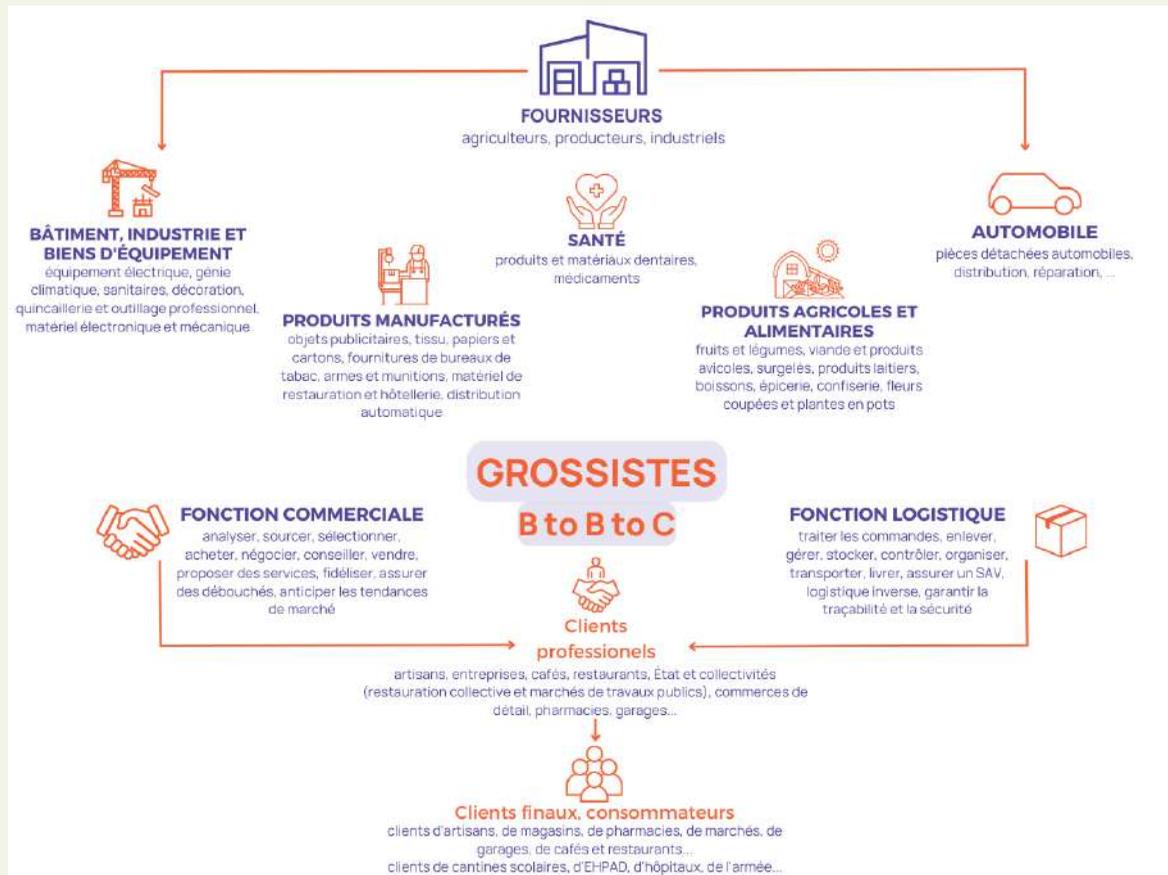


« Les grossistes participent au maintien des commerces et lieux de convivialité. Ils sont un maillon clé dans l’approvisionnement et le fonctionnement des lieux de vie de nos territoires. »

Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

C’est un secteur qui **pèse économiquement dans l’économie** (avec un chiffre d’affaires annuel supérieur à 900 milliards d’euros); les marges sont toutefois faibles, nécessitant pour les entreprises la recherche permanente d’un effet volume et d’une maîtrise des coûts.

Le commerce de gros au cœur des filières



Le commerce de gros employeur présent sur l'ensemble du territoire



Les entreprises du commerce de gros emploient **près d'un million de salariés sur tout le territoire.**

C'est un **secteur dynamique qui recrute**, qui permet à du personnel avec parfois peu de qualifications de trouver facilement un emploi et d'avoir des perspectives d'évolution de carrière, notamment grâce à la formation. En raison de leur maillage territorial très fin, **les entreprises du commerce de gros embauchent des collaborateurs partout en France.**

Comme tous les secteurs, les entreprises du commerce de gros sont confrontées à d'importants enjeux en matière de ressources humaines.

Les entreprises rencontrent des **difficultés de recrutement sur des métiers en tension** - particulièrement ceux de chauffeurs-livreurs, technico-commerciaux et préparateurs de commande. La fidélisation des salariés est centrale : les grossistes se doivent d'être **pro-actifs pour attirer les talents** (campagnes sur les réseaux sociaux, recrutement par simulation, offres de formation et propositions de plan de carrière...), **dans le contexte d'évolution des métiers induite par les transitions écologique et numérique.**

En matière de formation, les deux priorités sont de **faire monter les collaborateurs en compétences** et d'**attirer plus de talents**. Les entreprises sont ainsi de plus en plus impliquées en matière d'alternance, grâce à une politique d'apprentissage dynamique depuis ces dernières années.

Le commerce de gros **facteur de compétitivité de la production française et partenaire** **incontournable de l'État et des collectivités**

Du fait de leur **rôle stratégique et central dans les chaînes d'approvisionnement et de distribution**, les entreprises du secteur sont parmi les principaux supports de développement de l'agriculture et des industries françaises: les grossistes leur apportent des solutions pour la commercialisation de leurs productions.



En valorisant les produits et en fiabilisant, dans leurs différents canaux de distribution, les débouchés de la production française - qu'elle soit industrielle, alimentaire et agroalimentaire, en matériels et équipements du second œuvre du bâtiment, pharmaceutique, pièces automobiles, textile, électronique et électrique, informatique, en matériel agricole, en matériel de travaux publics, ... -, **les grossistes contribuent à la compétitivité des entreprises françaises.**

La fonction commerciale que jouent les grossistes au bénéfice de la production française couvre, au-delà du recueil des besoins, de la sélection des produits et des services adaptés au client professionnel, **une expertise à travers le conseil technique sur les produits, services et solutions proposés**, cela tant vers l'aval (nouveautés, produits de substitution, conseils d'utilisation et de mise en œuvre...) que vers l'amont (information sur le comportement du marché face à une innovation, information sur les tendances de marché, retour sur les produits, ...). Les grossistes sont ainsi **de véritables courroies de transmission dans leurs filières respectives.**

La loi du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs a permis de sanctuariser les règles applicables aux négociations commerciales des grossistes. Cela va dans le sens de la stabilité et de la clarté du cadre juridique, que les 160 000 entreprises du secteur appellent de leurs vœux.



« L'industrie aura besoin du commerce de gros pour assurer des débouchés à la production française. La synergie entre commerce et industrie est fondamentale, car c'est un levier majeur pour notre souveraineté. »

Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Au travers de la **commande publique**, les entreprises du commerce de gros travaillent main dans la main avec l'État et les collectivités :

- Pour l'approvisionnement des **restaurations collectives** (hôpitaux, cantines scolaires, universitaires, maisons de retraite, prisons, restaurants administratifs...) qu'ils fournissent à hauteur de 87 %;
- Pour l'approvisionnement des **chantiers de travaux publics** en étant les partenaires des acteurs publics (organismes HLM, collectivités territoriales, établissements de santé, État...) dans leurs programmes de travaux;
- Pour l'**entretien de leurs parcs de véhicules** en faisant le lien indispensable entre les équipementiers fabricants de pièces détachées et les acheteurs publics (armées, gendarmerie, SAMU...).



Le commerce de gros acteur clé de la logistique



Quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises du commerce de gros portent le stock de leurs clients (30 000 références chez les répartiteurs pharmaceutiques, des millions dans le secteur des pièces détachées automobiles). **Elles exploitent de ce fait des centres logistiques privés au sein de leurs filières respectives.** En raison de la massification des approvisionnements qu'elles opèrent à l'amont et de la mutualisation des livraisons de leurs clients professionnels qu'elles effectuent à l'aval, les entreprises du commerce de gros ont su faire évoluer leur métier et la logistique qui en est indissociable. **Elles sont ainsi responsables de la chaîne de livraison, particulièrement en termes de sécurité alimentaire et sanitaire, de sécurité et respect des normes des produits commercialisés.** Elles assurent également la logistique de retour (reverse logistic), notamment pour les déchets, le verre et les retours d'emballages.

La Confédération des Grossistes de France est **membre fondateur de FRANCE LOGISTIQUE**, sous l'égide de laquelle une **première stratégie nationale logistique** a été lancée en 2019. Son objectif est de renforcer la compétitivité de la logistique française, au service de la réindustrialisation et du verdissement de l'économie.

Le commerce de gros acteur engagé en faveur du verdissement de l'économie

Les entreprises du secteur sont particulièrement actives dans les domaines suivants:

- **L'amélioration de la performance environnementale des bâtiments**

Les entreprises du commerce de gros sont mobilisées pour répondre aux **prescriptions environnementales** en ce domaine, que ce soit pour la couverture des bâtiments de panneaux photovoltaïques, de systèmes de végétalisation ou pour la réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires.



- **La décarbonation des transports routiers**

Les grossistes sont également impliqués dans la **feuille de route de la décarbonation des transports routiers** dont un des principaux axes de travail est la transition énergétique des véhicules. En outre, certains d'entre eux sont engagés dans des feuilles de route de la décarbonation spécifiques, c'est le cas des répartiteurs pharmaceutiques avec la filière des industries de santé.

Les entreprises du commerce de gros sont de plus en plus nombreuses à souscrire un engagement volontaire de réduction des émissions de CO2 de leurs transports de marchandises, particulièrement dans le cadre du dispositif Objectif CO2 du **programme EVE 2** (Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs). Ce programme est financé dans le cadre des certificats d'économies d'énergies et porté par la Confédération des Grossistes de France.

- **La logistique urbaine durable**

Les entreprises du commerce de gros sont engagées de manière déterminée et constructive dans la réduction de leurs consommations d'énergie, de leurs émissions de CO2 et de polluants atmosphériques. Tout l'enjeu est que les pouvoirs publics adoptent une **approche pragmatique et concertée avec l'ensemble des acteurs**, publics comme privés, et prévoient une mise en œuvre des dispositions dans des **calendriers réalistes pour les acteurs économiques**. C'est particulièrement vrai pour la mise en place des ZFE-m dans les agglomérations françaises, ou pour l'évolution de la réglementation des aires de livraison. Cela l'est également dans le cadre de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 dont les règles de circulation devront garantir la livraison et l'accès aux commerces. **Les grossistes coopèrent donc avec les collectivités locales pour contribuer au développement des villes dans le respect de l'environnement.**



« La logistique urbaine constitue un enjeu majeur pour notre économie et nos concitoyens. Sans elle, il n'y aurait pas de gestion des déchets, pas de construction, pas de rénovation de nos logements. »

Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports

Les grossistes sont mobilisés dans le cadre du programme **LUD+** porté notamment par la Confédération des Grossistes de France*.

Financé dans le cadre des **certificats d'économies d'énergies**, LUD+ promeut une logistique urbaine durable, reposant sur une concertation entre les acteurs publics (notamment les EPCI) et privés. A date, 41 collectivités se sont engagées dans une Charte avec les acteurs privés.

La Confédération des Grossistes de France a lancé les travaux du **Comité de liaison de la logistique urbaine durable**, créé en 2023 par le ministre chargé des Transports. Il réunit et structure l'ensemble des professionnels du secteur, soit une trentaine de fédérations professionnelles.



Des efforts majeurs, dans des délais très courts, sont demandés aux entreprises pour accélérer les transitions écologique et énergétique et atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les grossistes sont pleinement mobilisés dans ce sens. Tout l'enjeu est de **laisser un temps suffisant aux entreprises pour opérer les transformations nécessaires, de les accompagner dès lors que les exigences environnementales nécessitent des investissements lourds et de décider de modalités de mise en œuvre qui soient réalistes et pragmatiques.**

*Ainsi que le cabinet ROZO, le Cerema et Logistic Low Carbon et en partenariat avec l'ADEME.

LA CONFÉDÉRATION DES GROSSISTES DE FRANCE ET SES FÉDÉRATIONS

- Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEEFEL)
- Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRPE)
- Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- Fédération Nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- DISTRIPRO (Boissons)
- Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- Fédération des Distributeurs Alimentaires Spécialisés (FEDALIS)
- Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions électriques, Génie Climatique et Sanitaires (COEDIS)
- Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)
- Fédération Française des Syndicats de Courtiers en Marchandises (FFSCM)
- Fédération nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- Fédération Nationale de la Décoration (FND)
- Fédération Nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPA)
- Fédération Nationale du Tissu (FENNTISS)
- Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- Syndicat National des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- Union Nationale de Commerce de Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)
- Union Syndicale des Marchands d'Abats en Gros du MIN de Rungis (USMAG)

Confédération des Grossistes de France
29-31 rue Saint Augustin
75002 Paris

www.cgf-grossistes.fr 

Confédération des Grossistes de France - CGF 